

# Gestion des retards

Si un document n'est pas rendu dans les délais impartis, un rappel est envoyé au lecteur et ses prêts seront bloqués jusqu'à restitution.

Rappel	Modalités de rappel	Pénalité
1 <sup>er</sup> rappel	Mail ou courrier	<b>Prêts bloqués</b> jusqu'à restitution de tous les documents en retard
2 <sup>nd</sup> rappel	Courrier	<b>Prêts bloqués</b> jusqu'à restitution de tous les documents en retard

Si après ce 2<sup>nd</sup> rappel, les documents ne sont toujours pas restitués, le dossier sera transmis au Trésor Public.

Le lecteur devra alors s'acquitter du remboursement des documents en retard ainsi que des frais de dossier engagés (15 €).

***Mesures adoptées par le Conseil Communautaire  
lors de la séance du 15 septembre 2011***